



# Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil communal de Payerne :

**Préavis n° 31/2022**

**Objet du préavis**

**Demande de crédit pour le financement d'une étude préliminaire pour le développement d'un projet d'interface de transports à la gare de Payerne**

AU CONSEIL COMMUNAL  
de et à  
1530 Payerne

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

## **1. Préambule**

Le 15 juillet 2019, le Grand Conseil a voté un crédit cadre de Fr. 20.5 millions disponible entre juillet 2019 et juillet 2023.

Ce montant permet à la Direction Générale de Mobilité et des Routes (DGMR) de subventionner à hauteur de 50 % les études de planification régionale pour des parkings P+R et des projets d'aménagements des interfaces de transports de voyageurs avec un impact d'intérêts régional et cantonal.

Sur le principe, les communes financent les études ; un comité de pilotage est constitué et la DGMR délègue un responsable de projet pour l'accompagnement du processus. Une fois l'étude réalisée, le Canton verse sa part de 50 % sur la base d'une convention signée avant la réalisation des études.

Dans le cadre du Plan Directeur Régional (PDR), la Commune de Payerne a activement participé à une étude régionale de transports publics menée conjointement par la Coreb, les Cantons de Vaud et de Fribourg ainsi que les différents prestataires de transports publics dans la Broye (CFF, BLS, TPF, Car postal, TL, etc.). La problématique des parkings d'échange, P+R (voitures) ou B+R (2 roues), ainsi que les quais pour les bus régionaux ou locaux a également été abordée lors de l'étude précitée.

Suite au projet de réaménagement de tout le secteur lié à l'agrandissement du futur centre commercial il est paru judicieux à la Commune de poursuivre l'aménagement entre le futur centre commercial et la gare CFF.

Ces futurs aménagements devront se faire sur le domaine CFF et devront également respecter les nouvelles exigences légales pour les personnes en situation de handicaps.

Le 29 avril 2021, la Commune de Payerne confirmait son intérêt pour réaliser et financer une étude préliminaire pour un réaménagement de l'interface de la gare CFF.

Le 16 juin 2021, la DGMR confirmait que le projet d'interface de la gare répond au cadre d'application de la stratégie cantonale et qu'une subvention serait versée pour les études préliminaires de réaménagement.

## **2. Processus de mise en œuvre**

Un document cadre de l'étude fixant les objectifs et l'organisation du mandat a été établi par le Canton.

Pour faciliter la coordination avec le projet de la Place Général Guisan, la Commune a souhaité que les mêmes acteurs d'études soient associés à ce nouveau projet d'interface. Cette demande a été validée par le Canton.

Sur la base des données existantes (PA Général Guisan, études de trafic, dossier de réaménagement de la place, etc.), le Canton (DGMR) et la Commune ont ensuite établi un cahier des charges afin d'obtenir un coût précis pour ces études préliminaires. Ce cahier des charges a aussi fait l'objet d'une validation par les autres services cantonaux concernés.

Le 25 novembre 2022, le groupe d'études constitué de :

- Christe et Gyax, ingénieurs mobilité (bureau pilote) ;
- Küng et Associés, ingénieurs civils ;
- Paysagegestion, architectes paysagistes ;

déposait une offre finale au Canton et à la Commune. Celle-ci a été révisée à la baisse le 16 décembre 2022 et se monte à Fr. 141'489.- TTC, soit Fr. 139'335.- TTC pour l'étude et une option d'information à la population pour Fr. 2'154.- TTC.

Cette offre a été vérifiée et validée par le Canton et la Municipalité.

### **3. Descriptif de l'étude préliminaire**

#### **3.1. Cadre et but de l'étude**

L'interface bus de la gare de Payerne présente actuellement un faible niveau d'aménagement, avec l'absence de quai et une faible qualité d'espace public. Ce secteur a fait l'objet de réflexions dans le cadre des études du Plan d'Affectation Général Guisan, visant la réalisation de surfaces principalement commerciales et de service. En parallèle à ce projet, un réaménagement de la Place Général Guisan est en cours d'établissement.

L'objectif de l'étude préliminaire est de proposer un fonctionnement et un aménagement qui

- prennent en compte les besoins de tous les acteurs et moyens de déplacement concernés (commune, ETC, piétons, cyclistes, automobilistes, passagers TP)
- garantissent la sécurité de l'ensemble des usagers
- assurent la conformité des aménagements avec les lois et normes en vigueur
- améliorent la fonctionnalité de l'interface et l'efficacité des transbordements
- garantissent un aménagement urbain et paysager cohérent pour l'espace public

Les enjeux majeurs de synergie et d'articulation avec le PA Général Guisan et le centre-ville devront également être pris en compte.

Les réflexions font suite à celles engagées par le même groupement de mandataires lors du développement du PA Général Guisan. Plusieurs variantes avaient été identifiées, en fonction du nombre de quais de bus à prévoir, à court et long termes.

Le périmètre d'intervention, présenté ci-contre, en figure 1, concerne le tronçon de la rue de la Gare au droit de l'interface, le mini-giratoire devant le bâtiment pour les voyageurs, ainsi que l'accès sud piéton au passage inférieur existant. Le périmètre de réflexion comprendra une échelle plus large, afin de tenir compte des éléments pertinents pour le réaménagement (itinéraires des bus, vues, etc.).

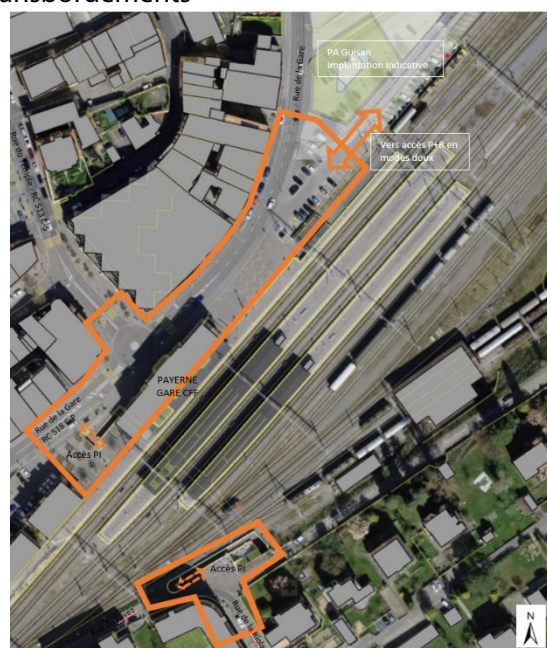


Figure 1 Périmètre d'intervention

### 3.2. Programme de travail

Tout le processus sera accompagné par deux groupes de suivi composés de représentant(e)s de la DGMR, des CFF (immobilier et infrastructures), de Car postal, des TPF, de Coop Immobilier et de la Commune de Payerne.

Madame Monique Picinali, Municipale, représentera la Commune de Payerne au sein du « Groupe décisionnel » et Monsieur Ernest Bucher, Chef de service Urbanisme et travaux, la représentera au sein du « Groupe technique »

Quatre phases de travail distinctes sont prévues dans le cadre de cette étude préliminaire, à savoir :

- A. diagnostic ;
- B. études de variantes d'aménagement ;
- C. avant-projet d'aménagement de l'interface choisi ;
- D. devis du projet et identification des éléments éligibles pour une subvention cantonale dans le cadre de la réalisation.

Une présentation publique est prévue entre la phase C et D.

### 3.3. Planification des phases du programme

Une fois le crédit voté et la convention signée, le planning prévisionnel serait le suivant :

Période	Travaux à réaliser	Durée estimée
Février – avril 2023	Phase A	2,5 mois
Mai à mi-septembre 2023	Phase B	4.5 mois
Mi-septembre à mi-novembre 2023	Phase C	2 mois
Mi-décembre 2023 à février 2024	Phase D	2.5 mois

### 3.4. Coûts

Le coût à valider par le Conseil communal est de Fr. 141'489.— TTC.

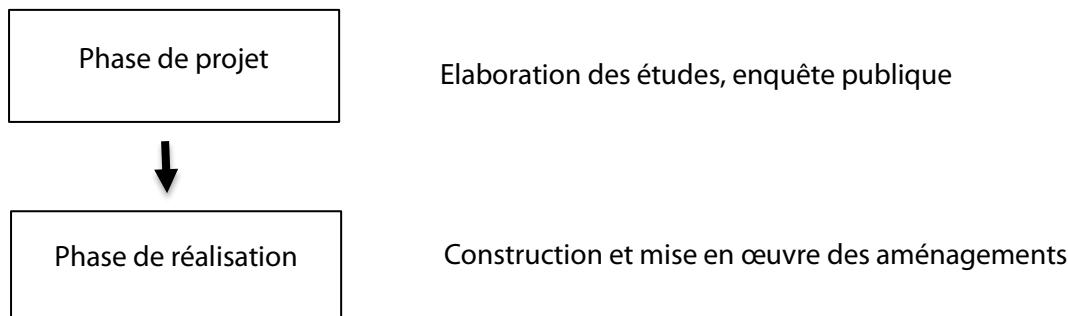
Ce montant sera ensuite subventionné à 50 % par le Canton, soit un montant de Fr. 70'744.— TTC, payable à la fin du processus.

En terme de répartition du mandat, nous obtenons l'ordre de grandeur suivant pour les ateliers de l'étude :

- Bureau de mobilité (bureau pilote) 56 %
- Bureau d'ingénieurs civils 22%
- Bureau d'architectes paysagistes 22 %

#### **4. Suite du processus**

Une fois cette étude préliminaire validée par le Canton et la Commune, il y aura ensuite lieu de passer aux deux autres phases restantes, à savoir:



Chaque phase devra alors faire l'objet :

- d'une demande de subvention à la DGMR ;
- d'une convention avec la DGMR ;
- d'une demande de crédit au Conseil communal.

Ces deux phases seront également subventionnées sur la base du document de cadrage de la DGMR de la manière suivante :

- aménagements pour les bus régionaux : 50 % études et 50 % réalisation  
(à charge de la Commune de Payerne 50 %);
- parking P+R (voitures) : 50 % études et 50 % réalisation  
(à charge de la Commune de Payerne 50 %);
- parking B+R (2 roues) : 45 % études et 45 % réalisation  
(à charge de la Commune de Payerne 65 %).

#### **5. Financement**

Compte tenu de l'enjeu, la Commune de Payerne devrait participer à cette stratégie cantonale pour le développement des interfaces de transports, d'autant plus que les trois phases prévues sont subventionnées, à savoir :

- l'étude préliminaire ;
- l'étude de projet ;
- la réalisation de l'interface.

Il est donc demandé dans le cadre de ce préavis de valider le montant de Fr. 141'489.— TTC pour réaliser l'étude préliminaire.

Compte tenu des montants finaux après déduction de la subvention, il est prévu de financer ce dernier par les fonds disponibles en trésorerie et d'amortir le solde de Fr. 70'744.— sur une durée de 5 ans.

## **6. Conclusions**

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE**

- vu** le préavis n° 31/2022 de la Municipalité du 14 décembre 2022 ;
- ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### **DECIDE**

- Article 1** : d'autoriser la Municipalité à réaliser la 1<sup>ère</sup> phase du processus, soit l'étude préliminaire pour l'aménagement d'une interface de transports à la gare de Payerne ;
- Article 2** : d'autoriser la Municipalité à dépenser le montant de Fr. 141'489.— TTC pour la réalisation de l'étude préliminaire, montant dont il y aura lieu de déduire la subvention de 50 % une fois le montant versé par la DGMR ;
- Article 3** : d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
- Article 4** : d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le solde et de l'amortir sur une durée de 5 ans.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 30 novembre 2022.

### **AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic :

La Secrétaire :

(LS)

E. Küng

C. Thöny

- Annexe** : Confirmation d'entrée en matière de la DGMR du 18.06.2021
- Annexe pour l'original du préavis** : un dossier
- Municipale déléguée** : Monique Picinali



Direction générale de la  
mobilité et des routes DGMR

**Planification**

Place de la Riponne 10  
1014 Lausanne

Commune de Payerne  
Case Postale 112  
1530 Payerne

COMMUNE DE PAYERNE	
21 JUIN 2021	
Transmis à : <i>Séance</i> <i>A. Betsier</i>	Visa : <i>f</i>
<i>E. Bucher</i> <i>F. Morney</i>	Liquidé le :

Tél. : 021 316 75 90  
E-mail : alexandre.mousset@vd.ch  
N réf. : 210189 /amt

Lausanne, le 18 juin 2021

**Commune de Payerne – Réaménagement de l'interface de la gare CFF (plateforme bus, P+R et B+R) – Demande de subvention pour la phase d'études préliminaires**

Monsieur le Syndic,  
Messieurs les Conseillers municipaux,

Votre demande de subventionnement du 29 avril 2021 pour le réaménagement de l'interface de la gare CFF de Payerne nous est bien parvenue et a retenu toute notre attention.

Le projet de réaménagement de l'interface de la gare CFF de Payerne répond au cadre d'application de la stratégie cantonale des interfaces de transport de voyageurs tel que décrit dans l'Exposé des motifs et projet de décret (EMPD) 123 de janvier 2019 adopté par le Grand Conseil le 30 avril 2019. Au vu de ce qui précède, la DGMR confirme l'éligibilité du projet soumis, en vue d'une subvention aux études et à la réalisation des interfaces de transports de voyageurs.

Selon les dispositions prévues dans l'EMPD 123 de janvier 2019, les subventions relatives à un tel projet prévoient des conventions successives régissant les études préliminaires, les études de projet et la réalisation. Sur la base d'une offre d'étude et de l'obtention du crédit d'étude, un projet de convention de subvention des études préliminaires de réaménagement de l'interface de la gare CFF de Payerne vous sera donc adressé.

Dans l'éventualité d'un P+R, nous tenons à rappeler par ce courrier que pour obtenir une subvention cantonale, le développement du P+R doit s'inscrire dans la vision stratégique élaborée à l'échelle du district, sous l'égide de l'Association Régionale de la COREB (Communauté régionale de la Broye) et en collaboration avec la DGMR. L'étude de planification des parkings d'échange du district de la Broye-Vully est en voie de finalisation. Nous ne pourrions nous déterminer sur le versement d'une subvention pour le P+R de Payerne que suite à la validation de cette étude.

Par ailleurs, nous vous informons que votre interlocutrice directe sur ce dossier à la Division planification de la DGMR, sera Madame Sandra Bonilla de Cazorla, Cheffe de projet réseau routier et espaces publics (021 316 72 43 / sandra.bonilla-de-cazorla@vd.ch).



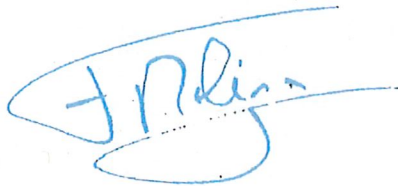
Département des infrastructures et des ressources humaines  
Direction générale de la mobilité et des routes DGMR – Planification P  
www.vd.ch/dgmr – alexandre.mousset@vd.ch – T +41 21 316 75 90

Commune de Payeme – Réaménagement de l'interface gare CFF (plateforme bus, P+R et B+R) –  
Demande de subvention pour la phase d'études préliminaires

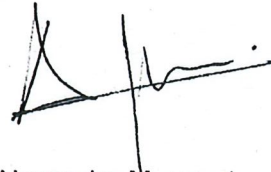
Elle vous assistera techniquement dans la phase de lancement puis en cours d'étude préliminaire. Pour répondre à la demande formulée dans votre courrier, elle assumera un rôle d'assistance à la maîtrise d'ouvrage en pilotant techniquement les études préliminaires pour votre compte.

Madame Bonilla de Cazorla prendra contact avec votre Autorité pour que vous lui communiquiez les coordonnées des personnes qui représenteront la commune au niveau décisionnel et technique afin de formaliser les structures de projet et le cahier des charges de l'étude permettant d'établir la convention de subvention. Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait qu'aucune prestation ne peut être engagée sur ce dossier avant signature de cette convention.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic, Messieurs les Conseillers municipaux, nos respectueuses salutations.



Federico Molina  
Chef de division



Alexandre Mousset  
Chef de projet, responsable de la stratégie  
cantonale des interfaces de transport  
voyageurs

**Copie :**

- COREB: Monsieur Pierre-André Arm, Directeur
- DGMR : Monsieur Pierre-Yves Gruaz, Directeur Général
- DGMR : Division management des transports